

Les Communautés de paix de l'Uraba

Région extrêmement touchée elle aussi par la violence, l'Uraba se situe à l'extrême nord-ouest de la Colombie, tout près de la frontière avec le Panama.



A la fois bastion traditionnel de la principale guérilla, les FARC, et zone hautement stratégique, elle est le théâtre de violents et perpétuels conflits armés entre les paramilitaires et la guérilla, conflits dont est trop souvent victime la population civile. Les populations ont été l'objet, en grands nombres, de déplacements forcés. Mais, comme dans le Magdalena Medio, tous n'ont pas capitulé face à la violence. En effet, certains d'entre eux ont décidé, à partir de 1997, de se déclarer «Communauté de Paix».



L'Urabá, pays d'eau et de rivière dont le rio Atrato est l'artère principale

L'histoire d'un retour

En 1997, les populations afro-colombiennes du Bas Atrato ont été contraintes de quitter leurs terres, fuyant les bombardements de l'armée et l'arrivée des paramilitaires.

Réfugiées à Pavarando, où elles étaient plus de 5000 personnes, elles ont élaboré, grâce à l'accompagnement du diocèse d'Apartado et du CINEP - Centre de Recherche et d'Education Populaire - un processus de retour sur leur terre.

C'est ainsi que 49 communautés de paysans déplacés se sont déclarés «Communautés de Paix Saint François d'Assise» le 19 octobre 1997, en présence de représentants d'ONG colombiennes et internationales et des ambassadeurs du Canada et des Pays-Bas. Après négociation avec l'ensemble des acteurs armés, le 16 janvier 1998, les déplacés de Pavarando, ont conclu avec l'Etat des «accords de retour», le gouvernement s'engageant à assurer la sécurité des communautés et à leur procurer une aide humanitaire. Dans ce sillage, d'autres communautés se sont par la suite déclarées Communautés de Paix. Elles forment aujourd'hui trois ensembles : les Communautés de Paix de Natividad de Maria, de San Francisco de Assis et de Nuestra Sra del Carmen. Auparavant, San José de Apartado avait initié ce processus audacieux en se déclarant «Communauté de Paix» en mars 1997.

Les populations du rio Cacarica, un affluent de l'Atrato, s'étaient elles réfugiées à Turbo en 1997. Après deux années d'exil, ces communautés sont retournées sur leurs territoires, regroupées au sein de l'organisation communautaire CAVIDA : Comunidades de Autodeterminación, Vida, Dignidad del Cacarica.

Au total, ce sont 15 000 personnes qui résistent à la violence, font le choix de la neutralité et s'engagent dans la construction sociale de la paix.

Une région sauvage, riche en ressources naturelles, qui aigüise les apétits...



De nombreux méga-projets mettent en danger les populations locales et contredisent le développement ethno-culturel qu'elles défendent...

«Dans ce qu'ils nomment leur «projet de vie et d'espoir», les membres de ces communautés précisent quels sont leurs buts et les moyens pour y parvenir. Ils demandent avant tout aux acteurs armés de ne pas impliquer la population civile paysanne dans la guerre, de respecter leur non-violence et leur neutralité active. Ils expriment de plus leur désir de ne plus voir leurs droits fondamentaux bafoués mais aussi que les acteurs armés cessent de s'approvisionner en aliments auprès d'eux et mettent fin à la propagande politique armée et au recrutement parmi leur habitants. Les «Communauté de Paix» souhaitent de la part des acteurs armés un «cessez-le-feu humanitaire dans le respect des droits des citoyens et du Droit International Humanitaire» avec pour but ultime la paix et la reconstruction familiale et communautaire, ainsi que leur retour définitif dans leur lieu d'origine». Xavier Robert.



Différents projets de grande envergure sont en cours, sans consultation aucune des populations, contrairement à ce que prévoit la loi 70 de la Constitution colombienne. Ces projets, agro-industriels notamment, sont aussi une menace pour l'équilibre écologique : exploitation irraisonnée du bois et d'espèces nécessaires à l'équilibre de l'écosystème, plantation à grande échelle de palmier à huile, biopiraterie etc. En outre, l'activité économique des communautés est très restreinte à cause du blocus économique.

Absence de liberté de déplacement des membres des communautés à cause du contrôle du fleuve principal, l'Atrato, par les acteurs armés, impossibilité de commercialiser le bois ou le poisson...

Et pourtant...

La remise des titres de propriété collective

A l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, de nombreuses communautés noires, et parmi elles des Communautés de Paix, ont reçu les titres de propriété, obtenus grâce à des années de lutte pour faire valoir leur droit.

La violence et la douleur

«Nous sommes une culture pleine de douleur qui a été poussée à la migration à cause de la violence. La violence s'est présentée et apparaît toujours devant nous par l'intermédiaire de différents actes qui envahissent nos vies de peur, et celui qui vit dans la peur, vit dans la douleur. Nous ne savons pas quel est le pire parmi tous les actes violents que nous avons eu à supporter, de toutes façons, nous vivons dans une souffrance incessante.»

«Nous rêvons de pouvoir nous développer socialement, économiquement, culturellement et politiquement, renforçant toujours plus nos liens communautaires.»

Extraits de «Comunidades de Paz San Francisco de Asis, Nuestra Señora del Carmen, Natividad de María, Chocó, Colombia», Cinep, mai 2001

Les Comités de solidarité avec les Communautés de paix en France

Association des Conseils Communautaires et Organisations du Bas Atrato.



L'expérience des communautés de paix a donné naissance à une organisation régionale ASCOBA...

Octobre 2003 : Création d'ASCOBA , organisation ethno-territoriale rassemblant les différentes organisations de base de la région, dont les communautés de paix.

Les communautés du Bas Atrato refusent la logique de la guerre : des Communautés de Paix à ASCOBA

En 1997, les populations du Bas Atrato ont fui les affrontements armés ; 15 000 personnes ont été déplacées par la force. Les Communautés de Paix ont été alors conçues comme un mécanisme de protection de la population suite à l'exode à Pavarando.

Le principe des Communautés de Paix repose sur la non-implication dans la guerre, l'engagement à ne pas collaborer avec les acteurs armés et à ne pas leur fournir d'information. La coordination des différentes Communautés de Paix a abouti à la création d'instances représentatives et a contribué au renforcement de l'organisation communautaire et régionale.

Ce travail d'articulation au niveau régional se poursuit aujourd'hui avec l'organisation ethno-territoriale «ASCOBA» - Association des Conseils Communautaires et Organisations de l'Atrato, qui rassemble différents processus de résistance puisqu'elle regroupe les Communautés de Paix ainsi que des communautés du Bas Atrato qui ne s'étaient pas déclarées Communautés de Paix.

Cette nouvelle organisation, créée en octobre 2003, approfondit l'expérience des Communautés de Paix dans la défense des droits de l'homme, la résistance civile et la recherche d'une solution politique au conflit. Elle regroupe 54 Conseils Communautaires de 7 vallées différentes. En effet, selon la législation colombienne, et plus précisément la loi 70 de 1993, les Conseils Communautaires sont l'instance représentative des communautés afrocolombiennes. La loi 70 reconnaît le caractère ethnique des populations noires et justifie l'adoption de dispositifs légaux spécifiques, similaires à ceux des populations indigènes. Cette loi constitue également un instrument juridique pour la revendication des droits ethniques de cette minorité (protection de l'identité culturelle), ainsi que pour la défense du territoire (respect des pratiques traditionnelles de production et droit à la propriété collective).

L'objectif principal de l'organisation ASCOBA est la défense de la vie sur leur territoire, par la promotion des droits humains, économiques, sociaux, culturels, politiques et environnementaux. ASCOBA est organisée autour d'un directoire et de 14 comités chargés de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de l'association. Parmi ces comités on peut mentionner le comité de jeunes, le comité de genre, le comité territoire et environnement etc.

Un travail d'élaboration d'un plan d'ethno-développement pour la région est actuellement en cours. L'enjeu de ce travail est que les communautés soient parties prenante dans les projets de développement économique de cette région aux richesses naturelles si convoitées et qu'ASCOBA devienne un interlocuteur des acteurs économiques ainsi que des institutions régionales, nationales et internationales.

Voir aussi <http://www.irenees.net/fiches/fiche-experience-152.html>



Déclaration des Communautés

En se réclamant de la neutralité, ces communautés exigent l'application de la distinction et de la protection de la population civile, deux des principes du Droit International Humanitaire.

L'engagement des Communautés de Paix :

«Je suis membre de la Communauté de Paix de Saint François d'Assise, pour cela je m'engage à :

- Ne pas participer à la guerre que ce soit de manière directe ou indirecte
- Ne pas porter d'armes
- Ne pas manipuler ou apporter d'information à aucune des parties en conflit

Je suis engagé dans la recherche d'une solution pacifique et dialoguée aux conflits que vit notre pays.»

La réussite de ces communautés dépend de plusieurs facteurs déterminants :

La viabilité au quotidien repose sur une reconstruction des villages et des infrastructures, des outils de production agricole et du système d'éducation. Le tissu familial doit lui aussi être recréé. Des règles communautaires ont été mises en place: chacun s'engage à respecter le statut et l'administration démocratique grâce à diverses instances telles que le Conseil Communautaire, le Conseil des anciens, le Conseil de la paix, le Conseil des femmes... Face à la pression extérieure, la cohésion du groupe est essentielle pour la réussite de ce processus.

«Les membres de ces Communautés s'engagent à ne pas être armés, à ne pas divulguer d'informations sensibles aux protagonistes du conflit. Ils promettent également de ne pas fournir à aucun des camps en présence, ni aide alimentaire, ni appui logistique. Pour résister à la violence par la non violence, un engagement personnel très fort, une solide organisation et beaucoup de courage sont indispensables. Pour atteindre ces objectifs, chaque Communauté est structurée avec une grande rigueur : plusieurs conseils élus déterminent les grandes orientations et veillent à leur application, le travail des champs est assuré par des groupes qui travaillent à tour de rôle, l'école est assurée par des professeurs, etc.»

in Colombie, La paix à mains nues, Philippe Revelli, Les Editions de l'Atelier/ Les Editions ouvrières, Paris 2001